

Direction statistiques, prospective et recherche
de la Caisse nationale

Attributions⁽¹⁾ de l'année 2025 : 949 413

Source : SNSP et SNSP-TI (hors autres régimes de base et complémentaires).

Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants).

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Total des attributions de droits directs et droits dérivés	949 413	381 772	567 641
Droits directs	738 668	352 758	385 910
Retraités bénéficiant d'une surcote	16,5 %	15,7 %	17,2 %
Pensions à taux réduit	14,9 %	15,0 %	14,8 %
Droits dérivés (réversion)	210 745	29 014	181 731
Retraites anticipées	123 146	85 433	37 713
Retraites anticipées pour longue carrière	120 167	83 517	36 650
Retraites anticipées des assurés handicapés	2 979	1 916	1 063
Minimum contributif			
Nouveaux retraités potentiellement éligibles au minimum contributif⁽²⁾	259 597	93 210	166 387
Proportions sur l'ensemble des droits directs (738 668)	35,1 %	26,4 %	43,1 %
<i>Dont minimum contributif servi</i>	99 698	28 573	71 125
Proportions sur l'ensemble des droits directs (738 668)	13,5 %	8,1 %	18,4 %
Montants			
Retraités ayant eu une attribution au cours de l'année			
Montant global⁽³⁾ mensuel moyen servi par le régime général (y compris compléments de pension)			
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit direct (servi seul ou avec un droit dérivé) : 738 668 retraités	879 €	989 €	778 €
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit dérivé (servi seul ou avec un droit direct) : 210 745 retraités	757 €	894 €	735 €
Ensemble des attributions (949 413 retraités)	852 €	981 €	764 €
Retraités ayant une carrière complète ⁽⁵⁾ au régime général : 320 238 retraités	1 345 €	1 493 €	1 203 €
Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum⁽⁴⁾			
Montant du droit direct toutes carrières (servi seul ou avec un droit dérivé) : 738 668 retraités	838 €	956 €	730 €
Montant du droit dérivé (servi seul ou avec un droit direct) : 210 745 retraités	347 €	265 €	360 €
Montant du droit direct pour les retraités ayant une carrière complète ⁽⁵⁾ au régime général : 320 328 retraités	1 331 €	1 489 €	1 180 €
Âges moyens au départ de la retraite			
Ensemble des attributions	66,2 ans	64,5 ans	67,3 ans
Ensemble des attributions de droits directs	63,7 ans	63,5 ans	63,8 ans
Ensemble des attributions de droits dérivés	74,9 ans	76,6 ans	74,7 ans
Durées moyennes d'assurance en trimestres			
Durée moyenne au régime général⁽⁶⁾			
Ensemble des droits directs	127 tr.	127 tr.	128 tr.
Droit commun	121 tr.	117 tr.	125 tr.
Retraites anticipées	157 tr.	157 tr.	159 tr.
Durée moyenne tous régimes			
Ensemble des droits directs	156 tr.	155 tr.	157 tr.
Droit commun	153 tr.	150 tr.	155 tr.
Retraites anticipées	176 tr.	173 tr.	183 tr.
Compléments de pension			
Majoration pour enfants de 10 %	254 470	106 343	148 127
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	1 334	178	1 156
Majoration pour tierce personne	1 087	579	508
Allocations de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	76 026	33 966	42 060

(1) Attributions de retraites de droit direct ou/et de droit dérivé au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.

(2) Retraites de droit direct contributif ouvrant droit au minimum contributif, servi ou non servi en application des règles du minimum contributif tous régimes. On attribue un 2e droit quand un assuré est déjà bénéficiaire d'une retraite du régime général (1er droit).

(3) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base et complémentaires.

(4) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement au plafond de la Sécurité sociale), y compris majoration enfants de 10%, la majoration PR et la Majex. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base et complémentaires.

(5) Pensions de droit direct attribuées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance

(6) La durée moyenne inclut la durée d'assurance à la MSA salarié si la pension a été liquidée de manière unique par le régime général (LURA).